



COMMUNE DE MONTREUX

La Municipalité de Montreux met au concours un poste de :

CHEF(FE) D'ÉQUIPE I À 100 %
au service des domaines et bâtiments, sport
pour l'office du sport et des installations sportives
pour la piscine de la Maladaire

Tâches principales :

- Gérer le personnel d'une petite équipe de surveillant(e)s
- Surveiller les plans d'eau et le comportement de la clientèle, venir en aide à toute personne en danger
- Nettoyer les plages extérieures, les bassins, les pédiluves ainsi que les vestiaires, les toilettes et les douches
- Faire appliquer le règlement du plongeur, du toboggan et des engins flottants, ainsi que les règles d'hygiène
- S'entraîner régulièrement
- Renseigner le public
- Contrôler l'eau
- Assurer l'ouverture et la fermeture de l'établissement
- Remplacer tout membre du personnel de la piscine lors d'absences

Profil souhaité :

- Certificat fédéral de capacité (CFC) dans une branche technique du bâtiment ou formation jugée équivalente
- Titulaire du brevet « Pro Pool » de la Société Suisse de Sauvetage (SSS)
- Titulaire du cours de garde-bains ou s'engager à le suivre
- Aptitude à pratiquer une réanimation cardio-pulmonaire
- Expérience professionnelle en gestion d'équipe
- Sens de l'initiative, des responsabilités et du service public
- Bonne condition physique et réactivité
- Faculté d'adaptation et esprit d'équipe
- Capacité à faire preuve de fermeté

Conditions spéciales :

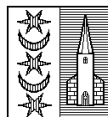
- Porter les vêtements fournis par la Commune
- Effectuer des horaires irréguliers
- Être amené(e) à travailler les week-ends et jours fériés

Entrée en fonction : 1^{er} novembre 2019 ou date à convenir

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de M. J. Chevalley, délégué au sport, ☎ : 021 962 78 02.

L'annonce complète et la description de fonction sont consultables sur le site : www.montreux.ch/emploi.

Les offres accompagnées d'un curriculum vitae, copies de diplômes et certificats, références, prétentions de salaire, photographie récente (format passeport), sont à adresser avec la mention «**CEDBS**» au service des ressources humaines de la Commune de Montreux, avenue des Alpes 18, case postale 2000, 1820 Montreux 1, **d'ici au 17 septembre 2019 au plus tard.**



**FONCTION : Chef d'équipe I à la piscine de la Maladaire
(amplitude salariale B 13 à B 48)**

1. DESCRIPTION GENERALE DE LA FONCTION

Gérer une équipe de surveillants. Veiller à la sécurité des baigneurs et exiger de la clientèle une tenue et un comportement corrects. Entretien et nettoyer les bassins, les abords de la piscine ainsi que les locaux (vestiaires, douches, WC, etc.), peut être amené à effectuer des contrôle techniques, selon le cahier des charges et l'ordre journalier de travail.

2. TACHES PRINCIPALES

RESPONSABILITES

2.1 Gérer le personnel d'une petite équipe de surveillants

- du bon fonctionnement de l'équipe ;
- du contrôle de la bonne exécution des travaux (surveillance, sécurité, nettoyage) ;
- du respect de l'horaire de travail ;
- du comportement envers la clientèle.

2.2 Surveiller les plans d'eau et le comportement de la clientèle, venir en aide à toute personne en danger

- de la sécurité des baigneurs.

2.3 Nettoyer les plages extérieures, les bassins, les pédiluves ainsi que les vestiaires, les toilettes et les douches

- de l'application des méthodes de nettoyage ;
- de la propreté des lieux.

2.4 Faire appliquer le règlement du plongoir, du toboggan et des engins flottants

- de la sécurité des usagers de la piscine.

2.5 Faire appliquer les règles d'hygiène

- de la santé de la clientèle.

2.6 S'entraîner régulièrement

- de sa bonne forme physique et de sa capacité à utiliser le matériel de sauvetage.

- 2.7 Renseigner le public
 - de l'accueil du public ;
 - de la qualité des renseignements donnés.
- 2.8 Contrôler l'eau
 - de la teneur en chlore de l'eau et du PH.
- 2.9 Assurer l'ouverture et la fermeture de l'établissement
 - de l'application des mesures à prendre lors de la fermeture.
- 2.10 Remplacer tout membre du personnel de la piscine lors d'absences (y compris lors des pauses) : chef d'équipe, surveillants, surveillants remplaçants, caissières ou aide-concierge
 - de la bonne exécution des tâches relatives au poste de la personne à remplacer.
- 2.11 Respecter et faire respecter les mesures individuelles et collectives de santé et sécurité au travail (MSST)
 - du respect des prescriptions légales.
- 2.12 Exécuter toutes les autres tâches qui lui sont confiées
 - de leur bonne exécution dans les délais impartis.

3. LIAISONS HIERARCHIQUES

Supérieurs directs :

- le responsable de la piscine

Subordonnés directs :

- les collaborateurs de l'équipe dont il est le chef d'équipe

4. CONNAISSANCES PROFESSIONNELLES ET APTITUDES PROFESSIONNELLES

- Certificat fédéral de capacité (CFC) dans une branche technique du bâtiment ou formation jugée équivalente
- Titulaire du brevet « Pro Pool » de la Société Suisse de Sauvetage (SSS)
- Titulaire du cours de garde-bains ou s'engager à le suivre
- Aptitude à pratiquer une réanimation cardio-pulmonaire
- Expérience professionnelle en gestion d'équipe
- Sens de l'initiative, des responsabilités et du service public
- Bonne condition physique et réactivité
- Faculté d'adaptation et esprit d'équipe
- Capacité à faire preuve de fermeté

5. SECRET DE FONCTION ET ASSERMENTATION

- Art. 30 du règlement sur le statut du personnel communal :

¹ Le fonctionnaire est tenu d'observer le secret sur toutes les affaires dont il a connaissance de par sa fonction. Il lui est notamment interdit de communiquer ou de conserver des documents contenant des données sensibles, en original ou en copie.

² L'obligation de garder le secret de fonction subsiste même après la cessation des rapports de service.

6. ANNEXE, CAS PARTICULIERS

- Le cahier des charges fait partie intégrante de la présente description
- Porter les vêtements fournis par la Commune
- Effectuer des horaires irréguliers
- Être amené à travailler les week-ends et jours fériés

Montreux, août 2019.

CAHIER DES CHARGES

FONCTION : chef d'équipe I à la piscine de la Maladaire

Description générale de l'activité :

Gérer une équipe de surveillants. Veiller à la sécurité des baigneurs et exiger de la clientèle une tenue et un comportement corrects. Entretien et nettoyage des bassins, les abords de la piscine ainsi que les locaux (vestiaires, douches, WC, etc.), peut être amené à effectuer des contrôles techniques, selon le cahier des charges et l'ordre journalier de travail.

Bassin

- Faire appliquer le règlement en cours dans l'établissement
- Respecter le programme de travail et les horaires
- Respecter les tournus et les postes de surveillances
- Faire appliquer le planning d'utilisation des plans d'eau
- Chaque départ et arrivée du bassin doit être quittancé au chef de bassin
- Le bassin est constamment surveillé par 2 gardiens
- La surveillance du bassin prime sur les pauses, remplacements ou réparations

Attitude à avoir au bassin

- Le chef d'équipe surveille, observe et fait de la prévention
- Le chef d'équipe est disponible envers la clientèle, renseigne, mais ne discute pas avec celle-ci
- Le chef d'équipe doit toujours porter sa trousse de premiers soins (« banane ») munie de gants, d'un pocket-masque et du téléphone interne
- L'utilisation à des fins privées d'un téléphone portable, lecteur de musique, oreillette, etc. est interdite

Tenue au bassin

- Le chef d'équipe porte la tenue officielle
- Le chef d'équipe fait attention à son hygiène
- Le chef d'équipe se tient dans une position adéquate sur la chaise de surveillance

Sécurité

- Le chef d'équipe connaît et maîtrise le protocole d'intervention
- Le chef d'équipe connaît l'emplacement du matériel d'intervention
- Le chef d'équipe est à l'aise et sait se servir du matériel d'intervention
- Le chef d'équipe suit un entraînement collectif mensuel en lien avec une mise en situation d'intervention

Entraînement, natation et sauvetage

- Le chef d'équipe est à l'aise en natation
- Le chef d'équipe recycle ses brevets
- Le chef d'équipe s'entraîne dans le cadre du travail lors du temps prévu à cet effet et dans le programme de travail mais est également encouragé à s'entraîner en dehors du travail
- Le chef d'équipe doit être capable en tout temps de réaliser une intervention performante

Brevets

- Le chef d'équipe doit être capable de réussir et recycler ses brevets pour travailler au bassin.
- Il s'agit des brevets suivants :
 - Brevet Pro-POOL, formation ou expérience jugée équivalente
 - BLS-AED
 - Recyclage ARMB pour les détenteurs du brevet d'employé de bains IGBA
 - Brevet en collaboration avec les ambulanciers.

Nettoyage

- Lors de l'utilisation de machines, de matériel et autre, ceux-ci doivent être remis en place et nettoyés de telle manière que les utilisateurs suivants puissent les utiliser dans les meilleures conditions
- Tout dysfonctionnement de machines ou de matériel doit être communiqué au responsable dans les plus brefs délais

Équipement lors des nettoyages

- Lors des travaux et tâches de nettoyage, le gardien doit porter l'équipement adapté à la tâche à réaliser
- Application des règles MSST pour la protection des personnes, tenues et protections adéquate
- Application des règles MSST dans la manutention et le stockage des produits dangereux

Remplacement à la caisse

- Comme le prévoit le programme de travail, les gardiens ou chefs d'équipe remplacent les caissières lors des repas et des pauses

Fermeture de l'établissement

- Lors de la fermeture de l'établissement, la personne qui en a la charge fait un dernier contrôle avant de s'en aller.

Montreux, août 2019.